



146905 - Est il permis de donner à une fille les noms Ferdaous ou Djannah

question

Je vais bientôt, s'il plaît à Allah, recevoir un nouveau né de sexe féminin et je voudrais lui donner le nom Firdaous. Mais avant de le faire, je voudrais connaître le jugement du choix des noms Firdaous et Djannah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le principe en matière de choix d'un nom pour un enfant est qu'il est permis de prendre n'importe quel nom , pourvu qu'il ne soit pas précisément interdit par la loi religieuse. On lit dans al-Mawssou'a (11/331): **En principe, il est permis d'adopter n'importe quel nom, à l'exception d'un nom interdit.**

Rien à ce que nous sachions n'interdit l'adoption des noms Firdaous et Djannah. Par conséquent, il n'y a aucun inconvénient à les adopter. Ce sont des noms qui ont une bonne et douce signification. Linguistiquement, Firdaous désigne un jardin qui abrite tout ce qu'on trouve dispersé dans les autres jardins réunis. Djannah désigne un champ qui abrite des dattiers et d'autres arbres. Voir al-Qamous al-Mouhit (p.725,1532; Tahdhib al-Loughad'al-Azhari (13/105,104).

Allah le sait mieux.